COMPRENDRE · S'ENTRAÎNER · REPRENDRE

Union européenne : institutions, normes et droits

Des explications, des applications et des corrections pour préparer votre concours.

AAE Intérieur, examen professionnel B vers A, session 2027 : début des oraux au 7 décembre 2026 confirmé sur la page ministérielle le 2 novembre. Calendrier et repères du coach uniquement ; RAEP du 9 novembre conservé.

Ce document conserve la version indiquée en pied de page. Les exercices sont des créations pédagogiques, distinctes des annales officielles. Consultez la notice de votre session pour ses règles et ses échéances.

Institutions · 18 min

Union européenne : institutions, normes et droits

Expliquer le rôle des institutions de l'Union et distinguer règlement, directive et Convention européenne.

À la fin de cette fiche

- Expliquer le rôle des institutions de l'Union et distinguer règlement, directive et Convention européenne.
- Résoudre le cas proposé et expliquer votre raisonnement sans le cours.

Les acteurs de la décision

Le Conseil européen réunit les dirigeants et donne les grandes orientations ; le Conseil de l'Union européenne réunit les ministres compétents selon le sujet. Dans la procédure législative ordinaire, le Parlement européen et le Conseil de l'Union adoptent ensemble les textes sur proposition de la Commission. La Commission veille aussi à l'application du droit de l'Union. Le Conseil de l'Europe est une organisation différente de l'UE : son nom voisin est un piège fréquent.

Les autres institutions

La Cour de justice de l'Union européenne veille au respect du droit de l'Union dans les conditions des traités. La Banque centrale européenne conduit la politique monétaire de la zone euro avec l'Eurosystème ; zone euro et Union européenne ne désignent pas exactement le même ensemble. La Cour des comptes européenne contrôle les finances de l'Union.
Ne réduisez pas ces trois institutions au mot « contrôle » : distinguez contrôle juridique, politique monétaire et contrôle financier.

Des actes de portée différente

Un règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans les États membres. Une directive fixe un résultat à atteindre pour ses destinataires et nécessite en principe une transposition nationale ; les questions d'effet direct demandent des conditions supplémentaires. Une recommandation n'a pas la même force obligatoire. Le droit de l'Union et les compétences des institutions reposent sur les traités. La subsidiarité concerne les domaines qui ne relèvent pas d'une compétence exclusive : elle interroge le niveau auquel l'action peut être mieux conduite.

Les protections des droits

La Charte des droits fondamentaux de l'UE s'applique aux institutions de l'Union et aux États membres lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union. La Convention européenne des droits de l'homme relève du Conseil de l'Europe ; sa juridiction est la Cour européenne des droits de l'homme, à distinguer de la CJUE. Pour réviser, reconstituez la chaîne « instrument — organisation — juge » plutôt que de mémoriser trois sigles isolés.

À vous de jouer

Une note affirme qu'un règlement européen doit toujours attendre une loi française de transposition et que tout litige relatif à la Convention européenne est tranché par la CJUE. Corrigez, puis expliquez le rôle respectif de la Commission et des deux colégislateurs.

Correction · raisonnement détaillé

Le règlement est directement applicable ; la transposition caractérise en principe la directive. La Cour européenne des droits de l'homme est liée à la Convention du Conseil de l'Europe ; la CJUE relève du droit de l'Union. Dans la procédure législative ordinaire, la Commission propose, puis Parlement européen et Conseil de l'Union délibèrent et adoptent. Ne transférez pas cette procédure à toutes les décisions européennes, qui peuvent relever de règles particulières.

Vérifier votre réponse

Vous différenciez les trois Conseils, les deux Cours et les deux principaux types de normes ; vous rattachez chaque acteur à sa fonction.

À retenir

• Le Conseil européen et le Conseil de l'UE sont distincts du Conseil de l'Europe.

• Règlement : directement applicable ; directive : objectif à transposer en principe.

Vérifiez vos connaissances

1. Qui réunit les ministres des États membres selon le sujet examiné ?

A. Le Conseil de l'Union européenne

B. Le Conseil européen

C. La Cour de justice

D. Le Conseil constitutionnel

Correction : A
Le Conseil européen réunit les dirigeants ; le Conseil de l'Union est composé de ministres selon la formation. Les Cours ne sont pas des assemblées ministérielles.

2. Quel acte de l'UE est directement applicable et obligatoire dans tous ses éléments ?

A. La recommandation

B. La directive dans tous les cas sans condition

C. Le règlement

D. Un rapport de la Cour des comptes européenne

Correction : C
Le règlement se distingue de la directive, qui lie sur le résultat et appelle en principe une transposition. Recommandations et rapports ne possèdent pas cette portée.

3. Quelle juridiction est associée à la Convention européenne des droits de l'homme ?

A. La Cour européenne des droits de l'homme

B. La CJUE dans tous les cas

C. Le Conseil d'État européen

D. La Cour des comptes européenne

Correction : A
La Convention relève du Conseil de l'Europe. La CJUE veille au respect du droit de l'Union ; la Cour des comptes européenne contrôle les finances.

4. Dans la procédure législative ordinaire de l'UE, quels acteurs adoptent ensemble le texte ?

A. La BCE et la Commission

B. Le Conseil européen seul

C. Le Parlement européen et le Conseil de l'Union

D. Les cours nationales et le CESE français

Correction : C
La Commission a en principe l'initiative ; Parlement et Conseil de l'Union sont colégislateurs. Ne confondez pas impulsion politique, proposition et adoption.

Références

Union européenne — institutions, organes et fonctions
european-union.europa.eu

Légifrance, arrêté du 24 avril 2026 modifiant les épreuves ISP, articles 5 et 12
www.legifrance.gouv.fr

Constitution du 4 octobre 1958 — texte consolidé
www.legifrance.gouv.fr